



Client ne veut pas payer une facture

Par **holden**, le **21/06/2016** à **22:15**

Bonjour,

Je suis menuisier et j'ai réalisé un chantier dans une restauration
il y a quelques semaines.

J'y ai placé un porte-manteau et la cliente était contente quand je suis parti.

Mais maintenant elle ne veut pas payer ... suite à la facture que je lui ai envoyé, elle m'a
envoyé une lettre par recommandé, avec des photos, en disant qu'elle ne voulait pas payer
car elle estimait qu'il y avait des défauts. Il y a effectivement 1 ou 2 choses sur lesquelles je
pourrais retravailler mais globalement le travail est bon. Je lui ai téléphoné en lui disant que
j'allais passer constater les dégats et réparer ce qu'il fallait.
Elle n'a pas voulu m'écouter et elle a dit qu'elle ne payerait pas.

Cette cliente ne veut clairement pas payé.

Elle était contente et a validé mon travail le jour même et ne veut plus payé le jour où elle
reçoit la facture. D'autant plus que je lui ai proposé de venir "réparer" ce qu'elle considèrait
comme "défauts et elle m'a dit que cela ne sert à rien ...

Je voulais donc savoir juridiquement ce qui était possible de faire, je pense même que cette
personne utilise le porte-manteau dans son restaurant actuellement.

Merci d'avance,

Bien à vous

Par **morobar**, le **22/06/2016** à **09:15**

Bonjour,

La créance est d'origine contractuelle, vous pouvez donc user de la procédure d'injonction de payer devant le tribunal de commerce.

Commencez par une mise en demeure, portant ce titre, et exigeant le paiement sous un délai à préciser aussi (8 jours par exemple).

Par **Théo M**, le **25/07/2016** à **15:59**

Bonjour Holden,

Pour reprendre le commentaire de Morobar note que le plus simple et le plus rapide pour nous les artisans reste de faire appel à un cabinet spécialisé dans le recouvrement de créances.

J'ai pour ma part obtenu d'excellents résultats et un bon rapport qualité/prix avec le cabinet D.f & associés, voici leur lien pour info: cabinetdf.fr